



PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE SEANCE DU 15 OCTOBRE 2007

Nbre de délégués : 26
Délégués en fonction : 26
Délégués présents : 23

Sous la présidence de M. Léon SIEGEL, Président,

Étaient présents :

M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Roger WAECHTER, M. Philippe PIVARD, M. Jean-Paul SEILLER, M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine OBER, Mme Christiane BERNARD, M. Jean-Pierre ARNOLD, Mme Catherine GREIGERT, M. Bernard SCHULTZ, Mme Agnès DUWERNELL (suppléante), M. Bernard SCHWOEHRER, M. François BREITEL, M. Francis MERTZ, M. Louis SCHMITT, M. Didier TAGLANG, M. Yves MUNSCH, M. Jean-Claude SPIELMANN, M. Gérard FAHRNER, M. Rémy STOECKLE, M. SCHWEIN Jean-Louis (suppléant).

Étaient absents excusés :

M. Marc GAUTIER, M. Antoine HERTH, M. Alex JEHL, M. Patrick SCHMITT, M. Louis HORNY.

Assistaient en outre :

M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Francis BRAUN (Antenne départementale du Conseil Général du Bas-Rhin), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), Mme Evelyne RISCH (suppléante), M. AUER Francis (adjoint au maire de Heidolsheim).

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du conseil de communauté du 9 juillet 2007**
- **PISCINE : avenant pompe à chaleur**
- **Délégation de service public pour la gestion du service périscolaire**
- **Convention de partenariat avec l'ANPE**
- **Convention CPIE : Programme d'éducation à l'environnement**
- **PERSONNEL : Ratios promus/promouvables**
- **Programme voirie 2008**
- **Programme pluriannuel de voirie 2009/2010**
- **Ohnenheim : Aménagement de la traverse RD208**
 - **Convention de maîtrise d'ouvrage**
 - **Eclairage public et enfouissement du réseau téléphone**
 - **Déplacement du réseau France Telecom dans le futur giratoire**
- **ASTERIED : Garantie financière**
- **SCOT : Désignation des représentants**
- **Divers et communications**

PREAMBULE

Le Conseil de Communauté s'est réuni à 19 heures, en présence de M. KNOBLOCH et M. GRIENENBERGER du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) et de M. BOUCHARD de la société d'ingénierie BF assainissement et environnement de Holtzwihr pour présenter l'étude de zonage d'assainissement.

L'étude de zonage est une étude règlementaire imposée par la Loi sur l'eau. Elle a pour but de délimiter le zonage d'assainissement collectif et non collectif de chaque commune : le plan de zonage issu de cette étude sera soumis à enquête publique (phase 3) et intégré au document d'urbanisme.

La première phase de l'étude a pour but de dresser l'inventaire de l'existant, c'est-à-dire de recenser les zones d'assainissement collectif et les habitations disposant d'un réseau individuel. Pour ce faire, M. BOUCHARD prendra contact avec chaque commune. Elle permet notamment de pointer les installations non conformes à la réglementation en vigueur. Elle peut être complétée par une tranche conditionnelle visant à faire une prospection pédologique (étude des sols, niveau de la nappe).

Au vu de l'inventaire des habitations non raccordées, le cabinet d'étude proposera des solutions d'assainissement adaptées (phase 2 : comparaison technico-économique).

M. FAHRNER s'interroge sur le bien fondé de cette étude, étant donné que la grande majorité des habitations de sa commune sont raccordées au réseau collectif. Monsieur BOUCHARD rappelle qu'il s'agit d'une étude règlementaire ; qui a l'avantage tout de même d'apporter des solutions d'assainissement spécifiques aux habitations non desservies par le réseau.

En cas de non-conformité et d'impacts négatifs sur l'environnement, la collectivité pourra imposer une solution technique plus adaptée aux particuliers.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL

Avant d'ouvrir la séance, le Président propose au Conseil de Communauté d'ajouter à l'ordre du jour les points ci-dessous énumérés. Adjonction approuvée :

- ASTERIED : garantie financière
- SCOT : Désignation des représentants

Puis, le Président ouvre la séance et soumet à l'assemblée les différents points à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2007.

PISCINE : AVENANT POMPE A CHALEUR

Le marché de travaux d'extension des vestiaires et des locaux du personnel de la piscine a été attribué à l'entreprise Baudin Chateaufort pour :

- une tranche ferme d'un montant de 722.670 € HT
- une tranche optionnelle d'un montant de 161.610 € HT pour l'installation d'une pompe à chaleur.

A noter que ce dernier montant de 161.610 € HT correspondait à l'origine au chiffrage de l'installation d'un système de chauffage solaire.

La solution technique finalement retenue consiste à implanter une pompe à chaleur eau/eau sur la nappe phréatique, pour le réchauffage de l'eau du bassin et le préchauffage de l'eau sanitaire.

Elle offre un double intérêt en termes d'économie d'énergie et en termes d'impact sur l'environnement :

- limitation des consommations en gaz
- économie annuelle sur l'énergie estimée à environ 17.000 €
- réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette solution d'un montant de **171.700 € HT** comprend :

- la réalisation d'un local technique accolé à la façade Nord de la piscine
- la mise en place d'une pompe à chaleur avec deux puits de forage à 11m de profondeur, ce qui représente un surcoût total de **10.090 € HT**.

Le montant du marché est donc revu comme suit :

Base :	722.670 € HT
Option :	161.610 € HT
Avenant n°1 :	10.090 € HT
Total :	894.370 € HT soit 1.069.666,52 € TTC

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **d'approuver** la mise en place de la pompe à chaleur d'un montant de 171.700 € HT soit un surcoût de 10.090 € HT.
- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise Baudin Chateauneuf, ce qui porte ce dernier à 894.370 € HT.
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 au marché.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE PERISCOLAIRE

Afin de mieux répondre aux besoins d'accueil des enfants hors temps scolaires, la CCME a mis en place en septembre 2005 un service d'accueil périscolaire.

C'est ainsi qu'un accueil de 35 places, dont la gestion est assurée par l'association RAI, fonctionne au sein de l'Ecole primaire de Marckolsheim. Fort de son succès le service est passé rapidement à une capacité d'accueil de 42 places.

RAPPORT D'ACTIVITE DU PERISCOLAIRE DE MARCKOLSHEIM :

Accueil les jours scolaires :

On enregistre en moyenne la présence de 40 enfants pour les midis.

En soirée de 16h à 18h30, l'effectif est d'environ 25 enfants.

Les 7 places d'accueil supplémentaires ont permis d'offrir plus de souplesse aux parents.

Les enfants accueillis proviennent pour 1/3 des écoles maternelles Mozart et Silbermann, et pour 2/3 de l'école primaire de Marckolsheim.

Accueil les mercredis :

En moyenne, la fréquentation du centre est d'environ 28 enfants. L'accueil des mercredis est très souple, ce qui permet de satisfaire les besoins de nombreuses familles (accueil en matinée, en après midi, en journée, un mercredi sur deux...).

Accueil durant les petites vacances :

Le service d'accueil périscolaire est ouvert quotidiennement durant les vacances scolaires. La fréquentation du centre de loisirs est tout à fait satisfaisante. Les animations proposées se déclinent selon une thématique principale (les expériences, le carnaval, la découverte de notre région...).

Accueil durant les grandes vacances :

Deux centres d'accueil ont fonctionné durant le mois de juillet et la 1^{ère} quinzaine du mois d'août :

- accueil des 4 à 6 ans à l'école du centre

- accueil des 6 à 11 ans à l'école Ferry annexe (en juillet et au centre en août)

Toutes les places étaient occupées, et les réservations ont été finalisées dès le mois de juin.

A noter que durant les accueils du mercredi et les vacances, les enfants proviennent majoritairement de Marckolsheim, mais également des autres communes de la CCME (notamment d'Artolsheim, Ohnenheim).

Les activités tout au long de l'année ont été axées autour d'un thème central à savoir : le recyclage et la récupération (récupération de cartons pour la journée du recyclage, grand nettoyage, fabrication de papier recyclé, récupération de livres, confection de jeux...).

Depuis la rentrée de septembre 2007, le service d'accueil périscolaire fonctionne avec une liste d'attente pour l'accueil des midis, et quelques places qui restent disponibles après 16 heures.

Pour assurer le fonctionnement du service périscolaire, RAI a recruté une directrice Mme Stéphanie Roeschlaub qui assure l'encadrement du service et la relation avec les parents, ainsi que deux animateurs et une assistante technique chargée de la préparation en cuisine et de l'entretien.

La facturation aux familles et le travail administratif sont confiés en temps partiel à la secrétaire du RAI, sous la conduite de la directrice du RAI Angeline Mocochain.

Résultat financier 2006 :

DEPENSES

<i>Achats (repas, CLSH, fournitures...)</i>	<i>31 203,69</i>
<i>Services extérieurs (paies, ROM, assurances, nettoyage)</i>	<i>2 927,82</i>
<i>Autres services (formation, téléphone, frais de gestion...)</i>	<i>15 142,75</i>
<i>Salaires</i>	<i>101 590,44</i>
<i>Excédent</i>	<i>4 006,61</i>
Total	154 871,31 €

RECETTES

<i>Familles</i>	<i>64 035,20</i>
<i>CCME</i>	<i>77 534,00</i>
<i>CAF</i>	<i>3 052,30</i>
<i>CNASEA</i>	<i>10 429,81</i>
Total	154 871,31 €

A noter que la participation de la CAF correspond au fonctionnement du service durant le 4^{ème} trimestre 2005. De plus la CAF intervient en sus sur la contribution de la CCME dans le cadre des Contrats Enfance et Temps libre en cours (à hauteur de 30.000 Euros).

La délégation de service public (DSP) accordée à l'association RAI pour l'exploitation durant trois années de ce service arrive à échéance au 31 août 2008.

Il convient d'ores et déjà de se positionner pour la relance ou non d'une procédure de Délégation de Service Public.

Par ailleurs, de nouveaux besoins apparaissent dans les autres communes du territoire. D'ores et déjà une solution d'accueil périscolaire collective serait envisagée pour les enfants scolarisés à Elsenheim.

Au vu du bilan de fonctionnement et pour assurer la continuité du service, le Conseil de Communauté doit se positionner en faveur d'une gestion en régie ou d'une Délégation de Service Public.

La Délégation de Service Public permet à la collectivité de rester personne organisatrice du service, de répondre ainsi aux réels besoins de tout le territoire de la CCME. Elle libère également la CCME d'une gestion lourde (fiches de paie, facturation aux familles, contrats d'accueil).

Pour des raisons techniques de gestion, des raisons financières et des paramètres relatifs aux usagers, le Conseil se prononce en faveur d'un mode de gestion délégué plutôt qu'une gestion en régie par la CCME.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **d'accepter** le recours à une délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service d'accueil périscolaire à l'échelle de la CCME.
- **de fixer** la durée de convention de délégation de service public par voie d'affermage à cinq ans.
- **de charger** la commission « petite enfance » de la réflexion concernant le développement du service.
- **d'autoriser** le Président à lancer la consultation afin de désigner le futur délégataire.
- **de désigner** les membres élus de la Commission de Délégation de Service Public dont la composition est la suivante :
 - M. Léon SIEGEL, Président de droit
 - 5 membres titulaires : M. Jean-Marie Haeffeli, M. François Breitel, Mme Catherine Greigert, M. Alex Jehl, M. Louis Schmitt
 - 5 membres suppléants : Mme Christiane Bernard, Mme Agnès Duwernell, M. Yves Munsch, Mme Claudine Ober, M. Jean-Claude Spielmann.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ANPE

Afin de permettre aux demandeurs d'emploi de la CCME :

- ✓ de bénéficier des services à distance de l'ANPE
- ✓ d'accéder aux offres d'emploi

la CCME, en partenariat avec l'ANPE de Sélestat Ste Marie aux Mines, met à disposition un point d'accès gratuit à internet au sein des locaux du Réseau d'Animation Intercommunal.

L'association Réseau Animation Intercommunal accueillera ainsi les demandeurs d'emploi tous les jours de 10h à 12h (du mardi au vendredi) au sein du cybercentre.

Après avoir pris connaissance de la convention,

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'autoriser** le Président à signer la convention de partenariat avec l'ANPE.

CONVENTION CPIE : PROGRAMME D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Par délibération du 9 mai 2006, le Conseil de Communauté approuvait le principe d'engagement d'un programme d'éducation à l'environnement avec le CPIE du Ried et de l'Alsace Centrale.

Durant l'année scolaire 2006/2007, ce programme concernait :

- ✓ l'école primaire d'Elsenheim : 4 classes sur le thème des plantes
- ✓ l'école primaire d'Ohnenheim : 3 classes sur le thème de la flore et de la faune
- ✓ l'école primaire de Marckolsheim : 5 classes sur le thème de l'eau

soit 12 classes qui ont bénéficiées de 5 demi-journées d'animation avec un intervenant du CPIE.

Parallèlement, les autres écoles ont bénéficié de sorties découvertes du milieu forestier en compagnie d'un garde forestier de l'ONF.

Une convention définissait la mission du CPIE et la participation financière de la CCME qui s'élevait à 11 924 €.

Le bilan réalisé auprès des écoles laisse apparaître une satisfaction quasi générale aussi bien du corps enseignant que des élèves (9 questionnaires sur 12 en retour de la part des enseignants, dont 8 avis très favorable).

Une enquête est actuellement menée auprès des enseignants, afin de recenser les classes susceptibles d'être concernées par l'opération et les thèmes d'animation.

La convention 2006/2007 étant arrivée à échéance, la Communauté de Communes reconduit l'opération afin de faire bénéficier les classes n'ayant pas pu être intégrées lors de la première session d'animation.

12 classes bénéficieront de 5 demi-journées d'animation sur les thèmes de leur choix.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité,

- **d'inscrire** les crédits nécessaires soit 11.924 € pour le programme d'animation 2007/2008.
- **d'autoriser** le Président à signer la nouvelle convention avec le CPIE.
- **de solliciter** les subventions éventuelles auprès des partenaires de la CCME.

PERSONNEL : Ratios promus/promouvables

Le Président expose :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose en son article 49 dans sa version issue de l'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique Territoriale, que :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. »

La Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, exceptés ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes :

- retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en sa séance du 10 septembre 2007,

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- **d'adopter** à compter du 1^{er} janvier 2008 les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

PROGRAMME VOIRIE 2008

Le programme voirie 2008 a été arrêté par la commission voirie réunie en date du 19 septembre 2007 :

COMMUNES	RUES	TRAVAUX
MARCKOLSHEIM	Diverses rues	Marquage au sol, Gravillonnage
MACKENHEIM	Rue de la Rivière	Mise en souterrain éclairage public + France télécom
	Rue Ringeisen	Enrobés + fil d'eau en pavés
	Diverses rues	Gravillonnage
BOOTZHEIM	Place de la Mairie	Pavage
	Rue Basse	Éclairage Public
	Rue Gartfeld	Enrobés Partie sud
ARTOLSHEIM	Rue du Tilleul	Éclairage public
	Rue du Moulin Rue de la Patrie	Marquage au sol
HESSENHEIM	Rue d'Ohnenheim	Travaux lourds
HEIDOLSHEIM	Rue de l'École	Voirie – mise en souterrain de France Telecom
OHNENHEIM	Rue du Général de Gaulle	Voirie 750 m
	Impasse du Merle	Éclairage Public
	Rue de Hunawihir	Éclairage Public
	Diverses rues	Gravillonnage
ELSENHEIM	Rue des Jardins	Éclairage Public
	Rue de la Libération	Aménagement de l'intersection avec la Route de Colmar

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **de valider** la réalisation de ce programme pour l'année 2008.

PROGRAMME PLURIANNUEL DE VOIRIE 2009/2010

Lors de sa réunion du 19 septembre 2007, la commission voirie s'est également prononcée sur une programmation des travaux sur routes départementales pour les exercices 2009/2010.

Deux grands chantiers sont à prévoir pour la période 2009/2010 :

- HESSENHEIM : rue de Baldenheim (RD 605)
- ELSENHEIM : rue d'Ohnenheim (RD 208)

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **de valider** le programme sur routes départementales 2009/2010.

OHNENHEIM : Aménagement de la traverse RD 208 :

Convention de maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse RD208 à Ohnenheim a été confiée par le Conseil Général du Bas-Rhin à la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs. Une convention signée entre le Département et la CCME définit les engagements de chacune des parties. Le coût de l'opération est estimé à 785 000 € TTC dont 260 000 € TTC (33%) incombe au Département.

Gilles DONTENVILLE présente les différents aménagements prévus dans la traverse d'Ohnenheim ; le Conseil Général a d'ores et déjà validé le projet et exigé certaines conditions :

- dimensionnement du giratoire pour ralentir la circulation à l'entrée et à la sortie de l'agglomération,
- dispositif de ralentissement dans la partie centrale de l'agglomération (de type écluse ou plateau surélevé)
- largeur de trottoirs en accord avec la réglementation concernant le déplacement des personnes à mobilité réduite c'est-à-dire au minimum 1.40 m libre de tout obstacle,

M. STOECKLE précise que la municipalité devait faire le choix entre une écluse et un plateau surélevé et a préféré la deuxième solution tout en demandant que les rampes d'accès au plateau soient adoucies pour limiter les nuisances. Gilles DONTENVILLE signale qu'il n'a pas obtenu l'accord pour réaliser des rampes de l'ordre de 4 à 5%, le Conseil Général exigeant une pente de 7% conforme à la norme.

M PFLIEGERSDOERFFER demande si un giratoire aux dimensions minimales (rayon 12 m) ne posera pas problème au passage des bus de la société FLECHER notamment aux véhicules de très grande taille (80 places) qui sont par ailleurs préconisés aux transporteurs par les services du Conseil Général.

M. HAEFFELI s'interroge sur la faisabilité d'une piste cyclable. M. SIMLER indique qu'une étude conjointe avec le CG 68 sera menée pour la création d'un itinéraire cyclable reliant le Moulin d'Ohnenheim à Ribeauvillé.

M. MERTZ regrette que le Conseil Général ne prenne pas en charge la part de maîtrise d'œuvre qui lui incombe.

M. DONTENVILLE indique que la commune d'Ohnenheim s'est engagée à déplacer le Calvaire de la Rue de Mackenheim afin de redresser l'axe de cette rue et de sécuriser l'intersection.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **d'accepter** les termes de ladite convention et d'autoriser le Président à la signer.
- **d'autoriser** le Président à passer les marchés de travaux, de fournitures et de services conformément au code des marchés publics.
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général
- **d'autoriser** le Président à refacturer au Conseil Général sa participation financière
- **d'habiliter** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

OHNENHEIM : Aménagement de la traverse RD 208 :

Eclairage public et enfouissement du réseau téléphone

La réalisation des travaux d'éclairage public et d'enfouissement du réseau des lignes de télécommunications pour la partie génie civil est estimée à 170 000 € TTC.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **d'accepter** la réalisation de ces travaux.
- **d'approuver** le montant de l'opération.
- **d'inscrire** les crédits au budget principal.
- **d'habiliter** le Président à lancer l'appel d'offre et de signer le marché relatif à cette opération.

OHNENHEIM : Aménagement de la traverse RD 208 :

Déplacement de réseau France Telecom dans le futur giratoire

Les travaux engagés pour l'aménagement de la RD 208 à Ohnenheim nécessitent le déplacement d'une chambre L6T dans le futur giratoire. Le coût de cette opération est estimé à 13 214,24 € HT, 16 282,63 € TTC. Conformément à la délibération du 26 mars 2007, les 2/3 de ce montant seront pris en charge par la commune d'Ohnenheim.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **d'accepter** la réalisation de cette opération.
- **d'approuver** le coût estimé à 16 282,63 € TTC.
- **d'inscrire** les crédits au budget principal.
- **d'autoriser** le Président à signer la convention avec France Telecom.

ASTERIED : Garantie financière

Pour faire face à des difficultés de trésorerie rencontrées par l'association ASTERIED, la Mutualité Sociale Agricole, en tant que membre, a décidé d'octroyer un prêt de 50 000 € à 0 % remboursable sur 5 ans.

Mme BERNARD, présidente de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sollicite la Communauté de Communes pour se porter garant de ce prêt.

M. PFLIEGERSDOERFFER et M. HAEFFELI rappellent que la CCME a déjà accordé, en date du 09 Juillet dernier une avance de 30 000 € remboursable pour palier une montée en charge du service et s'étonnent de ces nouveaux besoins.

Mme BERNARD précise que ces besoins sont justifiés par le paiement de plus de 40 salaires et le décalage du versement des prestations accordées par les partenaires.

Le Conseil de Communauté, après délibération, décide à l'unanimité

- **d'autoriser** le Président à signer la convention de cautionnement avec la Mutualité Sociale Agricole.

SCOT : Désignations des représentants

M. SIEGEL, Président de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs informe le Comité Directeur de sa volonté de quitter ses fonctions de titulaire au sein du Comité Syndical et du Bureau du Syndicat Mixte du SCOT, et de céder son siège de titulaire à M. PFLIEGERSDOERFFER Frédéric, Vice-Président de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs.

Le Conseil de Communauté, après délibération décide à l'unanimité,

- **de désigner** en qualité de représentants de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs au sein du Syndicat Mixte du SCOT, les délégués titulaires et suppléants suivants :
 - **délégués titulaires** : M. Bernard SCHULTZ (Maire d'Artolsheim), M. Bernard SCHWOEHRER (Maire de Bootzheim), M. Francis MERTZ (Maire de Elsenheim), M. Alex JEHL (Maire de Heidolsheim), M. Didier TAGLANG (Maire de Hessenheim), M. Jean-Claude SPIELMANN (Maire de Mackenheim), M. Rémy STOECKLE (Maire d'Ohnenheim), M. Jean-Marie HAEFFELI (1^{er} Adjoint au Maire de Marckolsheim), M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (Vice Président de la CCME).
 - **délégués suppléants** : M. Léon SIEGEL (Marckolsheim), M. François BREITEL (Bootzheim), M. Louis SCHMITT (Elsenheim), M. Yves MUNSCH (Hessenheim), M. Gérard FAHRNER (Mackenheim), M. Patrick SCHMITT (Heidolsheim), M. Louis HORN (Ohnenheim), M. Antoine HERTH (Artolsheim).

DIVERS ET COMMUNICATIONS

➤ **Établissement Public Foncier Local (EPFL) :**

M. SIMLER rappelle que les conseils municipaux doivent se prononcer en faveur ou non de leur adhésion à l'EPFL. Cet organisme a pour objet d'acquérir des terrains en vue de futurs aménagements (lotissements, zone d'activités ...). A ce jour, seule la commune d'Ohnenheim a adhéré à l'établissement.

➤ **Inauguration du Collège :**

L'inauguration de Collège se tiendra le Samedi 8 Décembre 2007 à 10h30

➤ **Contrat de Territoire :**

La réunion de lancement du contrat de Territoire aura lieu le Lundi 26 Novembre 2007 à 19h00, en présence des deux comités directeurs de la CCME et de la CCGR.

➤ **SMICTOM :**

Le Président annonce que M. PIELA et M. PATRIS du SMICTOM viendront présenter le budget primitif 2008, les plans d'action portant principalement sur la nouvelle redevance unique et le contrôle des entrants en déchèterie le lundi 03 Décembre 2007. Cette réunion sera également l'occasion de présenter la future campagne de sensibilisation de compostage individuel prévue sur le territoire en 2008.

➤ **Réseau Gériatologique :**

Mme BERNARD annonce la tenue d'une réunion d'information sur la création d'un réseau gérontologique le Jeudi 25 Octobre 2007 à 20h à la salle des adjudications. Ce réseau a pour but d'assurer une meilleure coordination entre les intervenants qui œuvrent auprès des personnes dépendantes (médecins, hôpitaux, infirmiers, acteurs sociaux...).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Marckolsheim, le 18 Octobre 2007

Le Président,
L. SIEGEL